

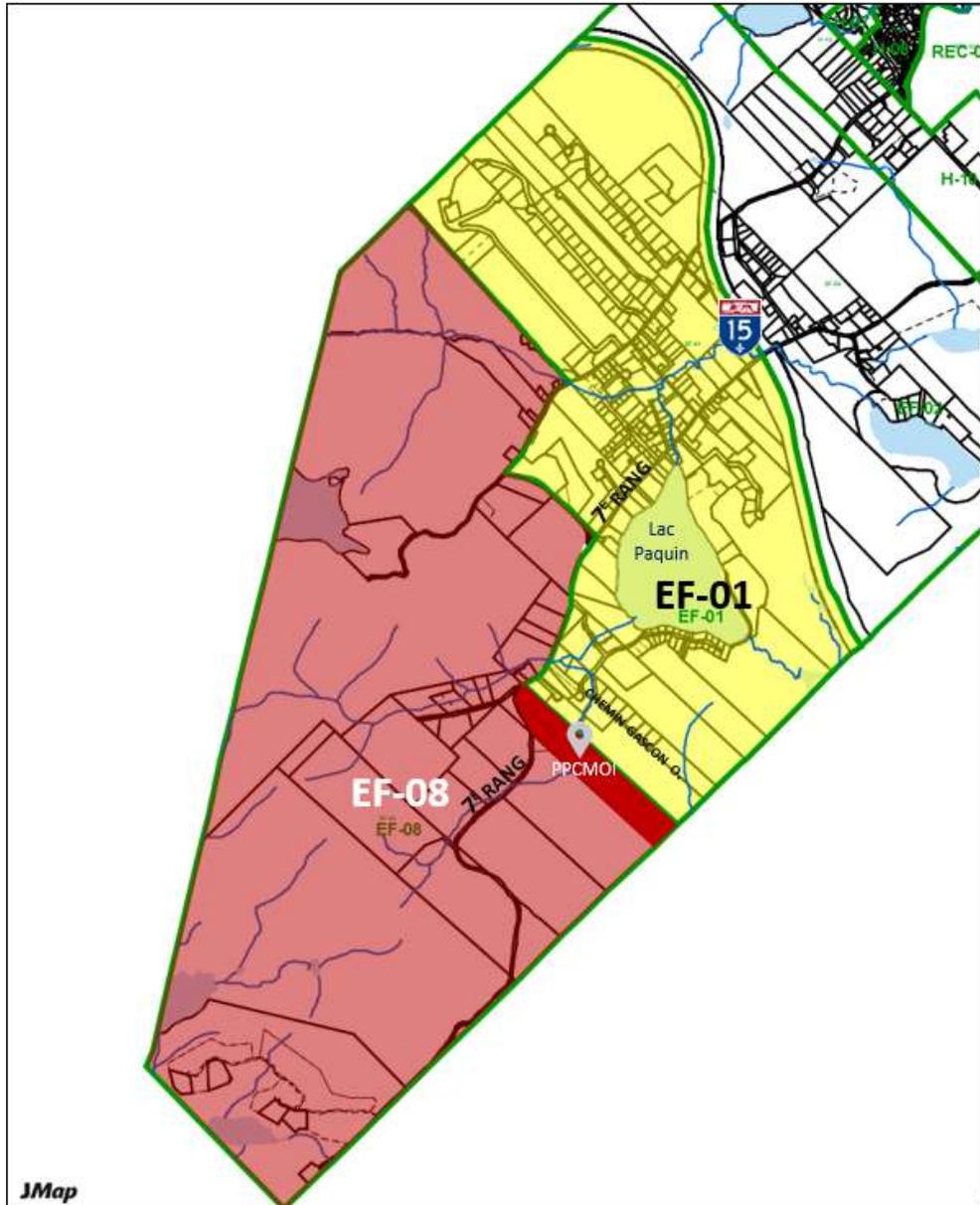


AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PPCMOI – 1090, 7^e RANG

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, en vertu du *Règlement numéro 609 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution pour le PPCMOI 2018-00009 (résolution 2022-02-051).
2. Cette demande de PPCMOI vise la propriété située au 1090, 7^e rang (lot 2 988 831 du cadastre du Québec).
3. Ce premier projet de résolution a notamment pour objet d'autoriser un centre de vacances sur ce lot.
4. Ce premier projet de résolution concerne la zone EF-08 indiquée au plan de zonage du *Règlement de zonage numéro 601*.
5. Selon la procédure normale, le conseil municipal devait tenir une assemblée publique d'information et de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. En vertu des arrêtés ministériels actuels engendrés par la crise de la COVID-19, **cette assemblée publique est remplacée par un appel de commentaires écrits**.
6. En raison de la COVID-19, **toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit aux membres du conseil municipal jusqu'à la levée de la séance ordinaire du 8 mars 2022 lors de laquelle sera adopté le deuxième projet de résolution**. Toutefois, pour assurer que les commentaires parviennent aux membres du conseil, il est recommandé de les transmettre au plus tard le 7 mars 2022, via les méthodes suivantes :
 - Courriel : juridique@valdavid.com
 - Courrier postal : Mairie – Consultation écrite, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0
7. Ce projet de résolution est disponible pour consultation à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante :
<http://valdavid.com/calendrier-citoyen/consultation-ecrite-ppcmoi-pour-le-1090-7e-rang/>
Une présentation détaillée du projet est également disponible via le lien ci-dessus.
8. La zone concernée et les zones contiguës par ce projet de résolution sont décrites au croquis ci-dessous :



Légende :

- : Terrain concerné par la demande de PPCMOI : 1090,7^e rang
- : Zone visée (EF-08)
- : Zone contiguë (EF-01)

DONNÉ À VAL-DAVID, le 11 février 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint